Une fondation en faveur de la recherche

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **- (1995)**

Heft 27

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Une fondation en faveur de la recherche

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) est le principal instrument dont dispose la Confédération pour promouvoir la recherche fondamentale à l'échelle du pays. Il a été créé en 1952 sous la forme d'une fondation de droit privé propre à garantir l'indépendance et la gestion autonome de la recherche helvétique.

Afin de conserver une mobilité maximum face aux nouvelles découvertes qui modifient sans cesse l'horizon de la science, le Fonds national a décidé de ne s'attacher aucune infrastructure de recherche: son rôle se limite à compléter les efforts entrepris par les hautes écoles, les instituts indépendants ou des personnes privées.

Les chercheurs décident eux-mêmes des sujets de leurs travaux. Les subsides demandés ne doivent en principe pas constituer leur salaire personnel, mais assurer le service de collaborateurs compétents ou l'achat d'équipement scientifique. Ce principe favorise notamment la création de postes de doctorants.

Pour l'année 1995, le Fonds national dispose d'une contribution fédérale de 300,1 millions de francs. Cette somme sert principalement à accorder des *subsides de recherche* – plus de 1200 par an – dans toutes les disciplines de la science. Parallèlement à l'encouragement de la recherche fondamentale, qui bénéficie de 85% de ses ressources, la fondation a la charge de consacrer jusqu'à 12% de la contribution de la Confédération à l'exécution de *programmes nationaux de recherche* décidés par le Conseil fédéral. Ces PNR, d'une durée limitée, sont voués à faciliter la résolution de problèmes qui se posent à l'ensemble de la société, que ce soit dans le domaine social, économique ou politique.

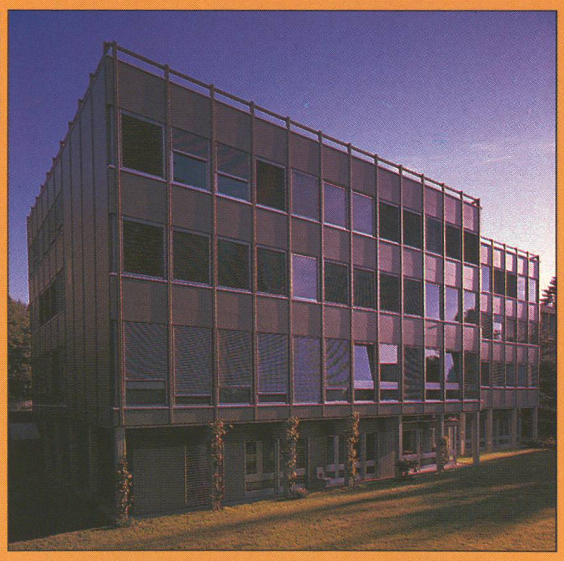
Michael von Graffenried

Les *programmes prioritaires* de la Confédération constituent depuis 1992 une nouvelle forme d'encouragement de la recherche orientée vers l'application. La gestion de trois d'entre eux est confiée au Fonds national, qui dispose à cet effet de 33,8 mio de francs.

Le Fonds national attribue en outre des *bourses de relève* à de jeunes scientifiques, pour leur permettre de compléter leur formation à l'étranger. Il y va de l'avenir de la science helvétique, dont un nombre considérable de chefs de file prendront leur retraite d'ici la fin du siècle. Enfin, il existe des subsides de publication, accordés surtout en sciences humaines, pour valoriser les résultats des travaux de recherche.

Sur le plan international, le Fonds national suisse fait partie du réseau de contact établi pour les programmes de recherche de l'Union Européenne. Il prend aussi une part active aux travaux de la «Fondation européenne de la science» à Strasbourg, qui regroupe une soixantaine d'organisations similaires. Il contribue à l'«International Foundation for Science» de Stockholm qui encourage la formation des jeunes chercheurs dans le Tiers-Monde. Et enfin, pour faciliter les échanges d'informations et de personnes, il a passé des accords bilatéraux avec ses homologues des pays européens, comme avec le Japon, le Canada, les Etats-Unis et la Chine.

La fondation emploie 72 personnes (dont 40 à plein temps) pour son administration. De surcroît, elle bénéficie de la compétence de plus de 200 scientifiques qualifiés, qui participent aux deux conseils et aux quinze commissions où se décident la politique de la recherche et l'attribution des crédits.

Fonds national suisse de la recherche scientifique
Wildhainweg 20, case postale 8232, CH-3001 Berne